

Nombre de membres

en exercice: 19

Présents : 18

Votants: 19

Séance du vendredi 09 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée le 06 avril 2021, s'est réunie sous la présidence de Abel MARTIN.

Sont présents: Christian BOURGOIN, Martine CHAIGNON, Roger DÉMONTÉ, Chrystelle GUILLEMINOT, Sophie HUET, Abel MARTIN, Jordan MOINEAU, Mathieu PATIN, Jean PIRON, Régis SCHELLAERT, Frédéric SUZANNE, Dominique TALVARD, Sergine LEPAGE, Jocelyne DUSSAULT, Marie-Laure JAVON, Nadine BULIK, Sophie ALLARY, Chantal GONCALVEES DA SILVA

Représentés: Stéphane JUSSY

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Jordan MOINEAU

Monsieur MARTIN, Président de séance, ouvre la séance, procède à l'appel des présents.

Le Maire donne la parole à M BOURGOIN doyen de séance afin de présenter les comptes administratifs 2020 pour les budgets de la commune, du service Eau et du service Assainissement, sous le contrôle de M SUZANNE, Président de la commission Finances.

Objet: Vote du compte administratif complet 2020 - Commune Douchy - DE 019 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BOURGOIN Christian, doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		335 983.76	95 711.56		95 711.56	335 983.76
Opérations de l'exercice	840 217.89	1 113 760.25	723 094.74	819 552.54	1 563 312.63	1 933 312.79
TOTAUX	840 217.89	1 449 744.01	818 806.30	819 552.54	1 659 024.19	2 269 296.55
Résultat de clôture		609 526.12		746.24		610 272.36
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement Total		610 272.36
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
609 526.12	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Objet: Vote du compte administratif complet 2020 - Service Eau Douchy - DE_020_2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BOURGOIN Christian, doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		273 428.65	38 086.00		38 086.00	273 428.65
Opérations de l'exercice	113 915.04	189 881.11	117 642.73	139 852.58	231 557.77	329 733.69
TOTAUX	113 915.04	463 309.76	155 728.73	139 852.58	269 643.77	603 162.34
Résultat de clôture		349 394.72	15 876.15			333 518.57
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement		333 518.57
				Pour mémoire : virement à la s		213 589.56

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

15 876.15	au compte 1068 (recette d'investissement)
333 518.57	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Objet: Vote du compte administratif complet 2020 - Service Assainissement Douchy - DE_021_2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BOURGOIN Christian, doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		34 704.31	47 173.70		47 173.70	34 704.31
Opérations de l'exercice	62 043.46	113 468.33	127 055.42	107 387.37	189 098.88	220 855.70
TOTAUX	62 043.46	148 172.64	174 229.12	107 387.37	236 272.58	255 560.01
Résultat de clôture		86 129.18	66 841.75			19 287.43
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement		19 287.43

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

66 841.75	au compte 1068 (recette d'investissement)
19 287.43	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

M SUZANNE reprend la parole pour la présentation des budgets de la commune, du service Eau et du service Assainissement préparés avec la commission Finances en amont.

M TALVARD intervient et informe qu'en raison de la projection du projet Ages & Vie, le budget de la commune doit prévoir une dépense supplémentaire en investissement afin de globaliser la création des réseaux et voirie. La ligne budgétaire de l'article 2152 a été augmentée de 200.000 € à la proposition faite.

Objet: Vote du budget primitif 2021 - Douchy - DE 022 2021

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la Commune Nouvelle Douchy-Montcorbon,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune Nouvelle Douchy-Montcorbon pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 2 175 058.09 Euros

En dépenses à la somme de : 2 175 058.09 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	859 297.14
012	Charges de personnel, frais assimilés	412 900.00
014	Atténuations de produits	52 534.60
65	Autres charges de gestion courante	68 250.00
66	Charges financières	45 599.65
67	Charges exceptionnelles	2 400.00
023	Virement à la section d'investissement	200 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 833.73
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 643 815.12

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	5 000.00
70	Produits des services, du domaine, vente	59 500.00
73	Impôts et taxes	550 072.00
74	Dotations et participations	333 417.00
75	Autres produits de gestion courante	85 100.00
77	Produits exceptionnels	1 200.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	609 526.12
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 643 815.12

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	361 581.80
23	Immobilisations en cours	36 300.00
16	Emprunts et dettes assimilées	133 361.17
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		531 242.97

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	297 911.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	29 252.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	500.00
021	Virement de la section de fonctionnement	200 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 833.73
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	746.24
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		531 242.97

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Objet: Vote du budget primitif 2021 - service Eau Douchy - DE 023 2021

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la Commune Nouvelle Douchy-Montcorbon,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune Nouvelle Douchy-Montcorbon pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 967 694.96 Euros

En dépenses à la somme de : 967 694.96 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	56 148.13
65	Autres charges de gestion courante	2 800.00
66	Charges financières	5 455.22
67	Charges exceptionnelles	500.00
023	Virement à la section d'investissement	319 177.72
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	94 280.01
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		478 361.08

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	80 000.00
77	Produits exceptionnels	300.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	64 542.51

002	Résultat de fonctionnement reporté	333 518.57
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		478 361.08

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	145 000.00
21	Immobilisations corporelles	228 356.33
16	Emprunts et dettes assimilées	35 558.89
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	64 542.51
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	15 876.15
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		489 333.88

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	60 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	15 876.15
021	Virement de la section de fonctionnement	319 177.72
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	94 280.01
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		489 333.88

ADOpte A LA MAJORITE

Objet: Vote du budget primitif 2021 - service Assainissement Douchy - DE 024 2021

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la Commune Nouvelle Douchy-Montcorbon,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune Nouvelle Douchy-Montcorbon pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 324 299.52 Euros

En dépenses à la somme de : **324 299.52 Euros**

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	33 386.78
66	Charges financières	1 575.65
67	Charges exceptionnelles	1 000.00
023	Virement à la section d'investissement	28 034.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 213.67
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		124 210.10

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	31 000.00
74	Subventions d'exploitation	10 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	63 922.67
002	Résultat de fonctionnement reporté	19 287.43
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		124 210.10

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	35 000.00
21	Immobilisations corporelles	30 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 325.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	63 922.67
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	66 841.75
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		200 089.42

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	45 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	66 841.75
021	Virement de la section de fonctionnement	28 034.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 213.67
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		200 089.42

ADOpte A LA MAJORITE

Objet :Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2021 - DE 025 2021

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu l'application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020 indiquant que les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales,

Considérant la délibération n° DE_120_2016 du 16 septembre 2016,

Considérant le lissage des taux pour les taxe foncière bâti et non bâti sur une période de 12 ans à compter du 1er janvier 2017,

Considérant la sur ou sous-compensation neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021),

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité**:

DÉCIDE d'appliquer en 2021, pour la Taxe Foncière Non Bâti, le taux de 39.33% sur l'ensemble du territoire de la commune de Douchy-Montcorbon;

DÉCIDE d'appliquer en 2021, pour la Taxe Foncière Bâti, le taux moyen pondéré de 34.36 %

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

La prochaine séance de conseil municipal est fixée le jeudi 20 mai 2021 à 19h30.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h45